

## PARC NATIONAL DES KUNDELUNGU (PNKL)

**Superficie** : 760 000 ha

**Catégorie IUCN** : II

---

**Label international** : Aucun

### Principales pressions

---

- Le braconnage ;
- L'exploitation agricole ;
- La pêche illicite ;
- Les feux de brousse incontrôlés.

### Principales menaces

---

Les principales menaces qui pèsent sur le PNKL sont l'exploitation minière et la présence des bovins au sein du parc.

## 1. Contexte : d'où part-on ?

### Acte et date de création

---

Le PNKL a été créé par l'Ordonnance loi N°70-317 du 30 novembre 1970 et modifié par l'Ordonnance loi N°70-097 du 1<sup>er</sup> mars 1975.

### Raisons de classement

---

L'acte de création ne spécifie les raisons qui ont poussé au classement du parc.

**Propriétaire foncier** : Etat Congolais

---

**Institution de gestion** : ICCN

---

### Projets en cours sur l'aire protégée

---

Un projet du PNUD a débuté en décembre 2009 et appuie la construction d'infrastructures, l'approvisionnement en équipements pour les gestionnaires et le renforcement de leurs capacités.

### Limites de l'aire protégée

---

La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion et des utilisateurs terriens voisins, mais elle n'est pas signalée de manière adéquate. Elles sont constituées d'une part de rivières et d'autre part de marquages artificiels (bornes) posés depuis la date de création (1970). Ces marquages n'ont jamais été entretenus depuis leur pose. Les populations locales contestent cette limite. Les revendications sont le plus souvent orientées vers la zone annexe de la réserve intégrale du fait de sa richesse en poissons.

### Le règlement de l'aire protégée

---

Il n'y a pas de textes précisant les règles spécifiques de l'AP en dehors de l'acte de création. Celui-ci précise en son article 5 que « la zone annexe est soumise au même régime que les réserves naturelles intégrales à l'exception du fait que la circulation et la pêche coutumière y seront autorisées sous condition ». La navigation sur les cours d'eau formant la limite de la zone y est également autorisée sous condition. La loi relative à la conservation de la nature en RDC (Ordonnance 69-041) mentionne des règles de gestion applicables à toutes les AP.

## 2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

### Objectifs actuels de gestion

Bien qu'il n'y ait pas de document de gestion propre au parc qui les précise, les objectifs de gestion actuels, aux yeux des gestionnaires, se portent essentiellement sur la protection des léopards et des zèbres.

### Configuration de l'aire protégée

Le PNKL est constitué d'une réserve naturelle intégrale de 220.000 ha, d'une zone annexe de 540.000 ha et d'une zone tampon sur un rayon de 50 Km. Dans la réserve naturelle intégrale, en dehors du tourisme de vision, toute activité humaine est interdite. La zone annexe, par contre, est habitée et les populations qui y vivent pratiquent la pêche.

### Plan de gestion/aménagement et plan de travail

Le plan de gestion est en cours d'élaboration. Il existe un plan de travail élaboré en janvier 2010 à partir du plan opérationnel de 2009. Il est réactualisé chaque trimestre. Mais parmi toutes les activités programmées, seules les expulsions d'agriculteurs installés dans le parc et la sensibilisation sur la conservation communautaire sont réalisées.

### Suivi évaluation

Il y a un suivi du taux de réalisation des activités programmées (rapports de patrouille et comptes rendus de rencontre) mais il n'existe pas de système d'évaluation de l'impact des activités menées sur le niveau de conservation des ressources naturelles : aucun indicateur n'a été identifié pour cela.

## 3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

### Moyens humains

Le nombre d'employés n'est pas adapté aux activités de gestion essentielles. Le PNKL emploie 112 personnes réparties comme l'indique le tableau suivant. Les gestionnaires estiment qu'une quarantaine de gardes supplémentaires et un chargé de recherche seraient nécessaires.

Poste occupé	Nombre
Chef de site	1

Chef de site adjoint	1
Gardes	106
comptable	1
Enseignants de l'ICCN qui assurent l'école primaire aux enfants des gardes	3

## Recherche

Il n'y a pas d'activités recherche dans le PNKL.

## Moyens financiers

Le budget disponible pour assurer le fonctionnement de l'AP provient uniquement des recettes issues des activités comme la pêche. Un projet du PNUD appuyait encore récemment cette AP, mais il est aujourd'hui clôturé. Le budget n'est pas sécurisé car il était dépendant du financement apporté par le PNUD.

## 4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

### Gestion des ressources naturelles

Le seul mécanisme de gestion active d'écosystème est la mise à feux pratiquée au niveau des plateaux comme moyen d'aménagement du parc.

### L'application de la loi

Le personnel dispose d'un niveau de compétences acceptable pour faire appliquer le règlement de l'aire protégée, mais l'insuffisance de matériels et de moyens financiers ne motive pas les gestionnaires à effectuer une surveillance efficace. Au cours de l'année 2009, seulement 17 braconniers provenant des villages riverains ont été appréhendés et sanctionnés selon les fautes commises.

### Inventaires des ressources

En septembre 2008, WCS a réalisé un inventaire sur les grands mammifères et les données ont été mises à la disposition des gestionnaires. En mars 2010, les gestionnaires en ont fait un sur l'habitat. Quelques données fragmentaires sur les activités socioéconomiques des communautés riveraines du PNKL ont été récoltées en 2009. Au dire des gestionnaires, l'ensemble de ces données leur permet aujourd'hui de conduire la surveillance et de positionner les équipes de patrouille de manière optimale.

### Gestion du personnel

Les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins de l'aire protégée. Le chef de site et son adjoint auraient besoin de formation sur la planification de la gestion d'une AP et sur les modes de gestion participative avec les communautés. Les gardes, quant à eux, ont besoin de renforcer leurs compétences sur les techniques de surveillance.

### Gestion du budget

Sans objet car il n'y a pas de budget alloué au fonctionnement de l'AP.

### Infrastructure et équipement

Les pistes ont été ouvertes en février 2010 et il est prévu d'ouvrir une piste de 50Km reliant les deux entrées principales pour faciliter les activités de surveillance.

En 2009, le PNUD a appuyé la construction d'un bâtiment administratif, d'un logement pour le conservateur, des cases de sentinelle pour les gardes, des gîtes touristiques, des bâtiments scolaires, des dispensaires et des logements pour les gardes. Il y a également des équipements de base pour assurer le fonctionnement de l'AP : deux jeeps land cruiser, deux motos, deux moteurs hors bord, six GPS, quatre jumelles, deux appareils photo, une station météorologique, du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes). Les bâtiments sont entretenus.

### **Education et Sensibilisation**

---

Il y a des programmes limités et ciblés d'éducation et de sensibilisation, mais ils ne découlent pas d'une planification globale. Les causeries qui sont organisées avec les chefs coutumiers et les populations portent généralement sur la délimitation et la réglementation en vigueur dans le parc (notamment en ce qui concerne les techniques de pêche).

### **Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)**

---

Il n'y a que des contacts sporadiques entre les utilisateurs des sols avoisinants et l'aire protégée au moment des causeries mentionnées ci-dessus.

### **Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée**

---

Les communautés locales participent aux discussions concernant la gestion, mais ne participent pas à la prise de décision. Ces concertations débouchent le plus souvent sur une action de sensibilisation. Certaines des requêtes exprimées lors des rencontres sont prises en compte lors des décisions des gestionnaires. Par exemple, les chefs coutumiers ont demandé des redevances et 10% leur ont été accordés sur la perception des droits d'entrée. Le processus de conservation communautaire qui est en train de se mettre en place vise à encourager une meilleure implication des populations dans la gestion du parc.

### **Tourisme**

---

A l'heure actuelle, il n'y a que peu de touristes. Aucun opérateur touristique n'utilise l'aire protégée.

## **5. Résultats: qu'a-t-on réalisé?**

### **Accueil des visiteurs**

---

Un gîte d'accueil pour visiteurs a été récemment construit (appui PNUD) et un second est encore en construction.

### **Droits et taxes**

---

Les touristes payent un droit d'entrée au parc, et les communautés payent des taxes sur l'exploitation des produits halieutiques (telles que définies dans la loi de création et la loi 69-041). Environ 10% des droits d'entrée sont reversés aux chefs coutumiers et environ 50% des recettes sont directement réinvestis dans le fonctionnement du PNKL conformément aux dispositions réglementaires.

## **Accès**

---

L'aire protégée est desservie par une piste d'atterrissage et des routes d'accès mais seules deux d'entre elles sont contrôlées.

## **Retombées économiques pour les communautés**

---

L'existence de l'AP n'a que très peu d'impact sur l'économie locale. Les communautés bénéficient de 10% des recettes de droits d'entrée du parc. Elles jouissent également de droits de pêche dans la zone annexe.

## **Etat des lieux**

---

L'état des lieux des réalisé en septembre 2008 par WCS sur les grands mammifères sert de base d'argumentation aux gestionnaires pour affirmer que la biodiversité de l'AP a été fortement dégradée.

